



**Le R.M.I.,** exemple type de transfert de charge insuffisamment compensé par l'Etat.

© M. TULANE

colloque

## « Quelles réformes de la fiscalité »

Pour favoriser le débat public et permettre l'échange, le Conseil général organise un colloque sur les enjeux de la fiscalité qui doit contribuer à l'émergence d'une réforme progressiste de la fiscalité.

**L**e « choc fiscal » voulu par le président de la République et mis en œuvre par le gouvernement et les perspectives de réforme de la fiscalité auront un impact sur les ressources des collectivités locales. Donc sur la fiscalité locale alors que l'État réduit son intervention sociale, poursuit les transferts de charges vers les collectivités locales.

Comment répondre aux besoins de la population sans alourdir la fiscalité locale ? Quelle réforme fiscale serait susceptible de rebattre les cartes ?

Pour favoriser le débat public et permettre l'échange, le Conseil général organise un colloque sur les enjeux de la fiscalité, le 26 novembre 2007, à 17h30, à la Bourse départementale du travail de Bobigny. Élus de différentes sensibilités, économistes, fonctionnaires territoriaux, syndicalistes, acteurs sociaux sont invités à contribuer à l'émergence d'une réforme progressiste de la fiscalité. (pour tout renseignement : 01 43 93 90 65).

En avant-première, certains d'entre eux ont bien voulu nous livrer leurs impressions.



« Si la finance contribuait à la même hauteur que le travail au financement de la protection sociale, il n'y aurait pas de déficit de la Sécurité sociale. »

### « Imposer la finance »



© D.R.

**Ronan Kerrest,** vice-président du Conseil général, chargé des finances

#### Que pensez-vous du paquet fiscal voté cet été ?

Nous combattons ces allègements fiscaux et je me réjouis que le débat public soit venu aussi fort sur les questions fiscales. Le gouvernement a voulu alléger l'impôt des plus riches pour des raisons idéologiques.

Une grande partie de ces

15 milliards ira à l'épargne et non à la consommation. Cette mesure vise aussi à conforter l'idée que la dépense publique, qualifiée de pléthorique, peut être réduite, qu'il faudrait à tout prix diminuer le nombre de fonctionnaires et l'action publique... Le privé serait plus efficace et moins cher et il n'y aurait plus besoin de services publics et de solidarité nationale. C'est en contradiction avec le choix des Français, lors du référendum, en mai 2005, contre la concurrence libre. Le débat sur le paquet fiscal a le mérite d'avoir mis la question fiscale au centre des débats politiques dans notre pays. C'est pour cela que nous nous étions engagés, lors du précédent colloque en février 2006, à donner une suite à nos débats.

#### Vous proposez une réforme de la fiscalité locale ?

Plusieurs éléments seront en débat le 26 novembre. La finance prend de plus en plus de place dans notre économie : on le voit avec les stocks option, avec EADS. Si la finance contribuait à la même hauteur que le travail au financement de la protection sociale, il n'y aurait pas de déficit de la Sécurité sociale. Il y a trois possibilités de taxer la finance. Les flux, transferts nationaux et internationaux, avec la taxe Tobin pour la solidarité internationale et le co-développement. Les revenus financiers, en les faisant contribuer aux dispositifs sociaux. Enfin, pour les collectivités locales, nous proposons d'intégrer les stocks financiers dans les bases de la taxe professionnelle. Aujourd'hui, seuls les stocks matériels sont pris en compte. Ce qui fait, par exemple, que les banques sont peu

M. DEROUALD



**Les collectivités locales perdent du pouvoir d'achat.**

Le « panier du maire » a augmenté de 3,9 % cette année, alors que les dotations n'ont progressé que de 1,6 %.



**Moins d'argent pour les collectivités, moins d'investissements locaux.**

© M. CHASSAT

## « L'État allège la fiscalité des plus riches »

**Avec le paquet fiscal, l'État s'est privé de recettes financières. Quelles en sont, pour vous, les conséquences ?**

Les 14 milliards de cadeaux fiscaux vont bénéficier pour l'essentiel aux plus aisés de la population. C'est un mauvais choix car cela reporte la contribution sur les moins riches et cela entraîne aussi une réduction des services publics. Donc, les contribuables aux ressources modestes ou moyennes seront doublement pénalisés.

### Comment les collectivités locales vivent-elles les désengagements de l'État ?

Les collectivités territoriales sont sollicitées quand l'État se désengage. Et ces transferts de charges ne sont pas assez compensés, et les dotations de l'État aux collectivités locales restent insuffisantes. Celles-ci perdent du pouvoir d'achat depuis plusieurs années, comme le montrent les travaux de la commission des finances de l'Association des maires de France. Nous avons calculé que le « panier du maire » (inflation des charges des communes à périmètre d'actions constant) a augmenté de 3,9 % cette année, alors que les dotations de l'État sont plafonnées à 1,6 %.

### Quelle réforme de la fiscalité locale serait nécessaire ?

Vu l'importance du désengagement de l'État, la réforme de la fiscalité locale est d'autant plus urgente. Chacun sait que la fiscalité est particulièrement injuste car elle ne tient pas compte suffisamment des revenus de chaque ménage. La réforme doit donc s'appuyer sur le revenu de chacun. Elle doit par ailleurs maintenir une contribution de l'activité économique mieux répartie entre les collectivités, donc mettre fin au plafonnement imposé de la taxe professionnelle. Sinon, les entreprises bénéficient d'un allègement de la fiscalité au détriment des ménages. Enfin, il convient qu'une part d'un impôt national soit attribuée aux collectivités territoriales.

Les collectivités doivent aussi être autonomes, pouvoir fixer l'impôt, définir leurs projets sans être obligées de compenser les transferts de l'État sans les moyens qui

vont avec, comme le prévoit la Constitution. Les revenus de taxe professionnelle sont très inégaux d'une collectivité à l'autre. Il y a aussi des inégalités de charges : selon le nombre de logements sociaux ou les besoins d'aide de la population. En raison de l'importance de ces inégalités, il faut une péréquation substantielle. L'État doit tenir compte des ressources et des charges des collectivités locales pour réduire ces fortes inégalités territoriales.

© D.R.



**Pascal Buchet**, maire de Fontenay-aux-Roses (92), rapporteur de la commission des finances de l'Association des maires de France.

... imposées. Une entreprise qui a des camions paye sur le matériel, mais celle qui n'a que des avoirs financiers ne paye rien. L'autre volet de notre imposition est de réaliser plus d'égalité fiscale entre les collectivités locales. Aujourd'hui, certains territoires peuvent se permettre de baisser le taux d'imposition, d'autres sont obligés de l'augmenter. Nous sommes dans un rapport de 1 à 10 pour le taux de TP en Île-de-France. Nous proposons d'aller, en quelques années, vers un taux unique en Île-de-France et de répartir cet impôt. Il y a urgence, sinon la taxe professionnelle peut disparaître. Il faudrait aussi mieux répartir les droits de mutation payés à la vente d'un bien immobilier. Les Hauts-de-Seine et Paris ont trois fois plus de recettes par habitant que la Seine-Saint-Denis. Il n'y a pas de raison, puisqu'ils ont moins de charges. Il faut aussi souligner l'injustice du calcul des impôts locaux d'aujourd'hui, car ils prennent peu en compte le revenu des habitants.

## « La décentralisation peut amplifier les inégalités »



**Henri Sterdyniak**, directeur de département à l'Observatoire français des conjonctures économiques

**Avec le paquet fiscal voté cet été, l'État s'est privé de près de 15 milliards d'euros de recettes. Quelles peuvent en être les conséquences, dans un contexte de faible croissance ?**

Le paquet fiscal va coûter 15 milliards en année pleine alors que la France a déjà un déficit important. L'État a utilisé d'un coup toutes ses marges de manœuvre. D'une façon ou d'une autre, il va falloir récupérer ces 15 milliards en réduisant les dépenses de l'État (par exemple par la baisse du

nombre de fonctionnaires), soit en augmentant d'autres recettes, par exemple par les franchises médicales. Le bouclier fiscal et la baisse de l'impôt sur les successions profitent aux plus riches, qui vont utiliser cet argent pour épargner et non pas pour consommer. C'est un signe donné à l'électorat de droite pour marquer la volonté du gouvernement de réduire les impôts et les dépenses publiques. Le diagnostic du gouvernement est que les plus riches ne veulent plus produire en France car ils supportent trop d'impôts. Cela donne un mauvais signal dans une phase où il faudrait impulser l'innovation et la recherche pour favoriser la compétitivité et où des dépenses publiques importantes sont nécessaires pour la cohésion sociale. La seule mesure qui peut avoir un impact sur la consommation, c'est la détaxation des heures supplémentaires. Mais

cette mesure risque de créer des tensions dans les entreprises (les salariés ont intérêt aux heures supplémentaires qui restent coûteuses pour les entreprises), risque d'induire des fraudes (faire passer des primes comme paiement d'heures supplémentaires) et risque de nuire aux embauches (si les salariés demandent à leurs patrons plus d'heures supplémentaires) : c'est l'inverse de la stratégie des 35 heures où on cherchait à mobiliser collectivement les entreprises et les salariés pour créer de nouveaux emplois.

**Avec les responsabilités nouvelles que leur confie la décentralisation, les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées. Qu'est-ce qui pourrait leur donner les moyens de satisfaire les besoins de la population ?**

Le grand problème, avec la décentralisation, c'est l'inégalité du potentiel fiscal. On ne peut pas aug-

menter encore les impôts des collectivités locales sinon cela aboutirait à faire payer beaucoup les pauvres dans les communes pauvres et peu les riches dans les communes riches. Certes, il faudrait revoir les valeurs locatives sur lesquelles sont assis les impôts locaux pour les rendre plus représentatives. Mais on ne peut pas trop demander à la fiscalité locale. Il faut surtout plus de péréquation. Il faudrait attribuer aux collectivités locales une ressource importante calculée sur une base nationale ; par exemple, quelques points de TVA ou de l'impôt sur le revenu pourraient être répartis entre les collectivités locales en fonction de leur population, du nombre d'enfants, de pauvres, d'invalides, du nombre de logements sociaux... afin que les collectivités les plus pauvres ou avec plus de besoins reçoivent relativement plus. Les collectivités doivent disposer d'une ressource redistributive et pérenne de façon à éviter que la décentralisation augmente les inégalités.

## Des salariés contre la financiarisation

# LBO, késako ?

« **L**everage by out », rachat à effet de levier. Derrière cette terminologie anglo-saxonne, se cache une technique d'acquisition d'entreprises par des fonds d'investissements avec des financements bancaires. Les repreneurs cherchent à dégager la meilleure rentabilité financière afin de revendre l'entreprise avec plus-value. Quitte à malmenier l'outil humain et industriel. La réaction est venue de salariés qui voient leurs entreprises saignées et leurs emplois menacés.

Créé début 2006 par des militants de la CGT, rejoints par de nombreux spécialistes (économistes, sociologues, avocats, magistrats, auteurs, universitaires, etc.), le collectif LBO milite contre la financiarisation de l'économie.

**La financiarisation de l'économie génère un manque à gagner important pour les collectivités ?**

Il faut, tout d'abord, démonter une idée reçue selon laquelle les fonds d'investissement rachète-

raient généralement des entreprises en difficulté pour les relancer ; c'est exactement le contraire ! Les entreprises objets d'un LBO sont souvent leaders dans leur domaine et dégagent déjà, avant leur revente, de très substantiels dividendes. C'est généralement l'intervention des financiers qui, au contraire, fragilise des entreprises solides voire organise une « casse sociale » qu'ils n'assument pas en limitant leur contribution aux dépenses de la collectivité. Ces « financiers de haut vol », aux commandes de l'entreprise,

recherchent coûte que coûte l'optimisation fiscale, en s'implantant par exemple dans des zones prioritaires du territoire pour bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. De plus, ces nouveaux propriétaires que sont les fonds d'investissement bénéficient, durant l'opération financière, d'un régime fiscal avantageux consistant à déduire, du résultat de l'entreprise rachetée, les intérêts de l'emprunt ayant servi à son acquisition. Enfin, à l'issue du LBO, c'est le régime fiscal des plus-values de cession qui est appliqué et non celui de l'impôt sur le revenu, ce qui réduit encore la contribution fiscale des financiers.

Les pouvoirs publics sont, à ce jour, incapables d'évaluer la perte globale de recettes fiscales engendrée par ces opérations financiè-

res. Ce cadeau de l'État français à des spéculateurs est d'autant plus inquiétant que les opérations de LBO ont tendance à fortement se développer ces dernières années.

**Les citoyens doivent reprendre le pouvoir politique dépendant de la sphère financière ?**

L'entreprise est un lieu de création et de répartition de richesses entre les salariés, les détenteurs du capital et la collectivité. Les collectivités locales doivent, selon nous, aider de toute urgence au renforcement de la vie démocratique dans les entreprises, et ce notamment par la formation, l'information et le débat. Les intérêts des salariés convergent avec ceux des collectivités locales : ils n'en seraient que mieux défendus ; pour ce faire, le

travail entre les représentants des collectivités locales et les syndicalistes doit être renforcé avec un souci de développement économique des territoires et des bassins d'emplois locaux. La mise en place de cellules de veille sur les LBO au niveau des départements pourrait participer à relever ce défi essentiel de ce début de siècle : parvenir à une régulation de la finance, profitable à tous plutôt que de continuer de répondre à des intérêts spéculatifs ultra-minoritaires. La pression financière qui découle de ces montages financiers se traduit par une mauvaise répartition des richesses créées, au détriment des salariés et de l'investissement dans l'activité de l'entreprise. Ce sont autant de facteurs aggravants pour la croissance de notre économie et le pouvoir d'achat des citoyens.

**Collectif LBO**

Philippe Matzkowski en est l'un des fondateurs : pmatzkowski@yahoo.fr

**Le collectif LBO**

a produit son propre documentaire intitulé « LBO : les insoumis » dont un extrait est visible sur [www.fr.youtube.com](http://www.fr.youtube.com). Adresse Internet : <http://www.collectif-lbo.org/> ; Comprendre le LBO en moins de 5 mn : <http://fr.youtube.com/leclipLBO>.